

# “Trame verte et bleue urbaine et périurbaine”

- Expérimentation et observation des pratiques -

- RETOUR D'EXPERIENCE -

13/18

## PLAN LOCAL D'URBANISME - 2015-2016

Un Plan Local d'Urbanisme qui assume un développement urbain maîtrisé intégrant la prise en compte de la trame verte et bleue à une échelle très fine.

### Spécificités du territoire

La commune du Vernet se situe dans l'aire urbaine de Vichy, et s'étend dans la partie moyenne du Val d'Allier, en bordure nord-est de la Limagne.

Sa topographie accidentée s'étage entre 277m à la limite nord-est du territoire et 502m dans le sud-est, avec une altitude moyenne de 410m.

La densité d'habitants, de 190 habitants au km<sup>2</sup>, est plutôt élevée et indique un caractère périurbain marqué.

L'espace communal présente des secteurs très contrastés : au nord se trouve principalement l'urbanisation avec les habitations, des prairies et des cultures aux abords. Au sud et à l'est, se trouvent les espaces naturels constitués de forêts de feuillus et de conifères. Ces espaces ont une grande importance écologique et touristique (le Bois de Bas et le Bois Dieu qui longent le Sichon).

### Contexte

La commune du Vernet disposait d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), approuvé en 1991, puis modifié à 5 reprises, dont la dernière a eu lieu en 2011. L'élaboration de son PLU vise à répondre aux objectifs d'aménagement de la commune, en intégrant la réglementation actuelle et en se mettant en compatibilité avec le SCoT de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier approuvé en 2013 et dont il fait partie.

Le Vernet se trouve sur un secteur où l'Allier façonne les milieux avec un réseau dense de ruisseaux.

Le Sichon, affluent de l'Allier, petite rivière de 35km de long, borde la limite est de la commune du Vernet, et porte de nombreux affluents.

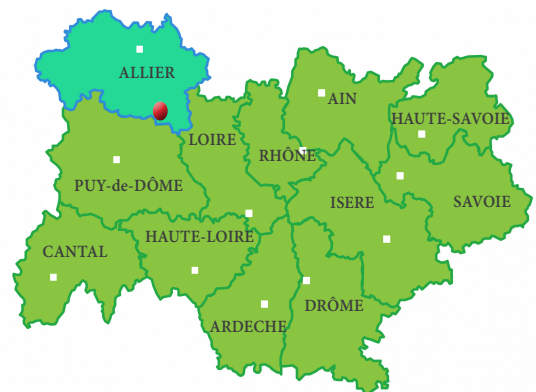
Le Sichon présente des Ouvrages prioritaires Grenelle, c'est-à-dire qu'ils ont été identifiés pour la restauration des continuités écologiques des cours d'eau et répertoriés dans le SCoT de Vichy Val d'Allier.

Le SRCE de la Région Auvergne indique que la commune du Vernet se situe sur un corridor thermophile en pas japonais à préserver ou à remettre en état.

## LE VERNET

Allier

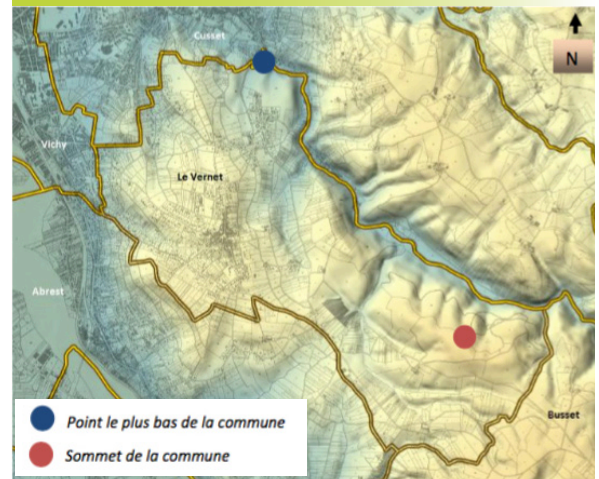
Région Auvergne-Rhône-Alpes



### Identité du territoire

Nombre d'habitants : 2 000

Superficie : 1 019 ha



Topographie de la commune



Milieux naturels

## Le coût

30 270,00 € financés par :

- la commune du Vernet,
- La communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,
- La Dotation Générale de Décentralisation.

## Les acteurs impliqués

- **Maître d'ouvrage** : Commune du Vernet avec l'implication du maire et d'un groupe de 7 élus.
- **Maître d'oeuvre** : Bureau d'étude CDHU, urbanistes et architectes.
- **Organismes de conseil** : CAUE de l'Allier, Communauté d'agglomération.
- **Services techniques** : DDT et Communauté d'agglomération.
- Des habitants très présents et réactifs lors des réunions publiques (30 réunions ont été tenues).

## Espaces naturels protégés

La commune du Vernet porte :

- 2 ZNIEFF de type 1 :

La ZNIEFF «Cote Saint-Amand» à l'ouest de la commune dont l'attrait touristique péri urbain est indéniable, est en proie à une dynamique d'enfrichement et est aussi menacée par des activités humaines qui pourraient l'affecter si elles ne sont pas maîtrisées. Ce site constitue un habitat particulier avec des pelouses sèches permettant le développement d'une flore particulière. La ZNIEFF «Vallée du Sichon à l'Ardoisière» est elle aussi confrontée à des activités humaines qui pourraient l'affecter.

- 1 Site d'Intérêt Communautaire des Gîtes à chauves-souris, contreforts et montagne bourbonnaise.

A proximité de la commune du Vernet, se trouve le Site d'intérêt Communautaire de «la Vallée de l'Allier sud».



Paysage



Paysage

## Description du projet

### Les grands axes du PADD

- 1- Un scénario de développement urbain équilibré.
- 2- Un développement économique porté par la proximité avec Vichy et Cusset et un potentiel touristique par le cadre naturel.
- 3- Un espace agricole préservé.
- 4- Une veille sur les richesses paysagères, environnementales et patrimoniales.
- 5- Une facilitation de l'émergence de projets d'intérêt communautaire.

Ces grands axes ont été déclinés en orientations dont les enjeux identifiés.

### Parmis les enjeux découlant des grands axes du PADD, certains concernent directement les problématiques de biodiversité urbaine et péri urbaine :

- Préserver les continuités agricoles sur les secteurs à urbanisation linéaire ou ceux où l'urbanisation tend à fermer les espaces agricoles.
- Maintenir des espaces de coupures entre les entités urbaines distinctes que sont le bourg-centre et les hameaux.
- Affirmer le caractère naturel de la commune depuis l'extérieur en préservant les coteaux de l'urbanisation.
- Faire un travail de préservation des corridors écologiques présents sur son territoire, ce qui implique une volonté de contribuer à une réflexion supra-communale.
- Améliorer les cheminements doux dans le cadre de futures opérations d'urbanisme.

## Méthodologie

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et du Schéma Régional de Cohérence Écologique de l'Auvergne ont été utilisés pour l'identification de la trame verte et bleue de la commune du Vernet. Un travail de terrain et de photo interprétation a permis d'affiner ce repérage.

La trame verte est composée d'espaces boisés, de prairies et de cultures avec des continuités écologiques matérialisées par des haies résiduelles et des bosquets.

La trame bleue est essentiellement composée par le Sichon et ses affluents.



Paysage bocager

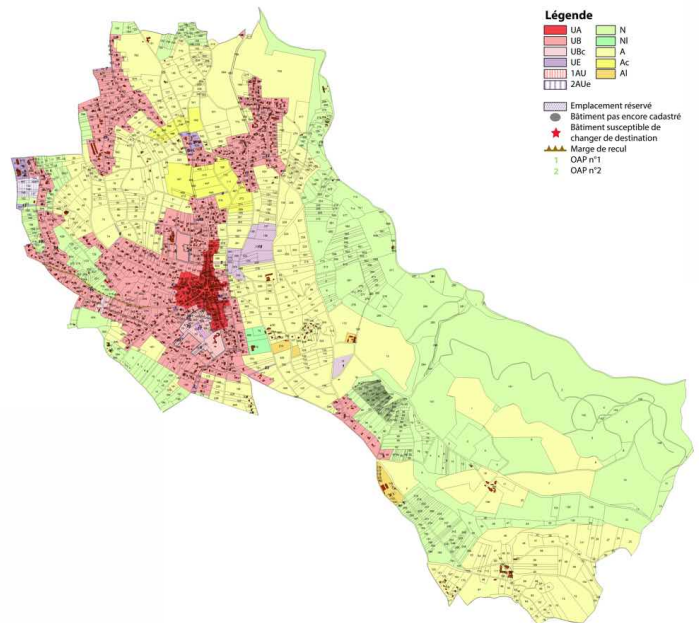


## Réalisations opérationnelles ou traductions réglementaires

Le PLU du Vernet répond à des enjeux forts :

- Renforcer le centre-bourg;
- Conforter l'identité verte de la commune par rapport à la commune de Vichy;
- Valoriser le Sichon comme corridor écologique.

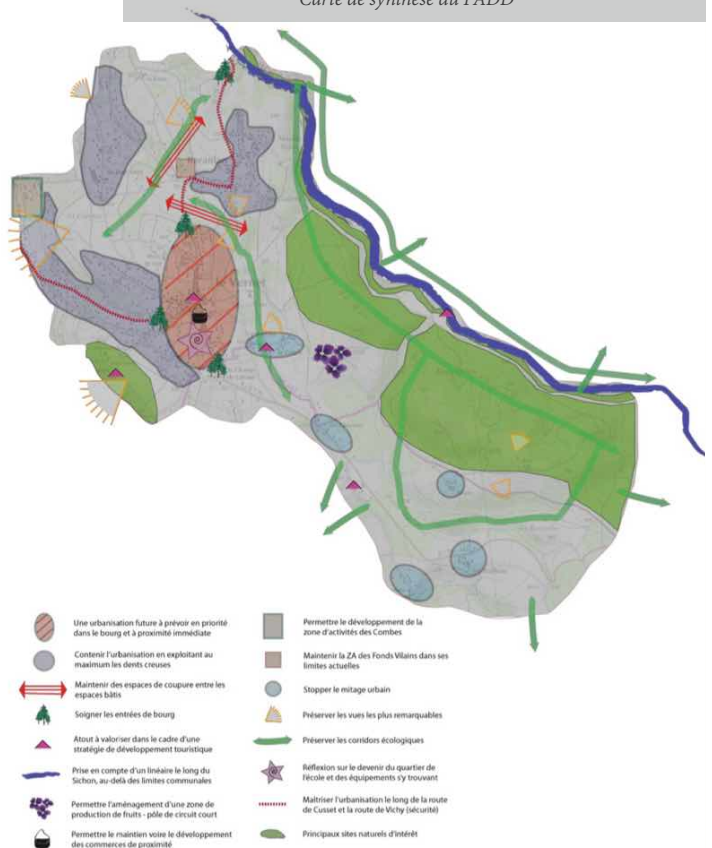
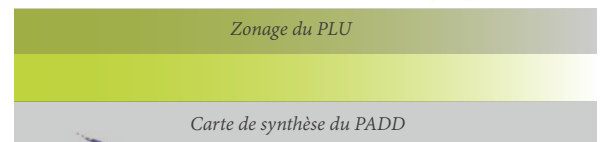
Ces enjeux se traduisent par une volonté affichée de constituer des coupures vertes entre hameaux et bourg, formalisées par un zonage N et un travail très fin sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation avec une attention particulière sur les zones humides et la végétation, à l'échelle de la parcelle.

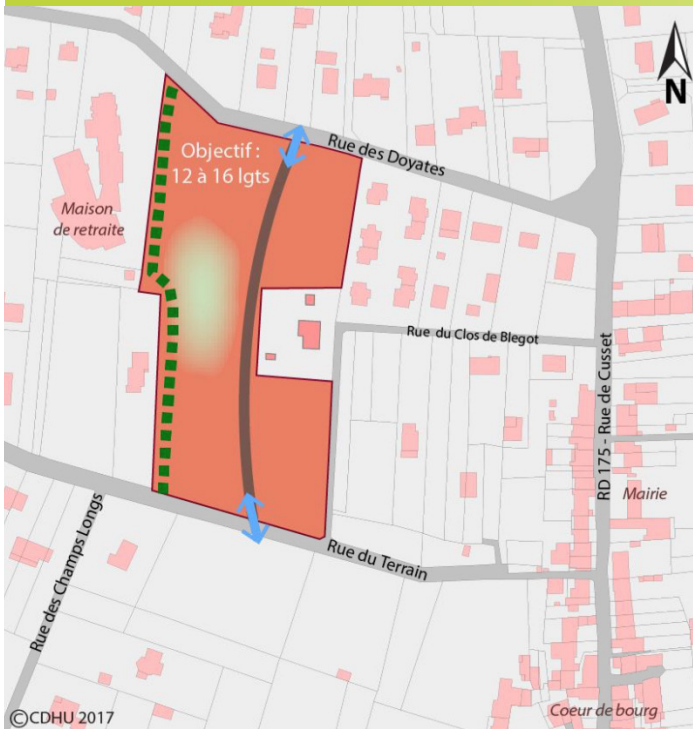


## Evaluation et incidences

### Incidences positives prévisibles

- Deux coupures d'urbanisation ont été identifiées à l'échelle communale, au sein desquelles toute construction sera interdite quelle que soit sa destination. Ces espaces sont classés en zone agricole non constructible (zone Ac). Cet outil permettra de maîtriser les pressions sur les espaces naturels et agricoles, en préservant des espaces naturels, des espaces de respiration à proximité de secteurs artificialisés.
- Les OAP permettent de préciser des secteurs où les règles de construction assurent une bonne intégration du projet dans le paysage urbain et de conserver, d'agrandir ou de créer un patrimoine végétal à l'intérieur de ces secteurs.
- Les espaces naturels constitués des côteaux, des vallées, des prairies bocagères et des boisements sont protégés par un zonage N. Ces secteurs constituent plus de 39% du territoire communal. Ce zonage doit permettre de conserver en bon état la qualité des milieux naturels et d'arrêter leur fragmentation et leur artificialisation.
- Les espaces agricoles stratégiques pour leur qualité paysagère et les continuités écologiques qu'elles assurent, sont importantes et cela d'autant plus quand elles sont à proximité d'espaces urbanisés. Leur protection en zone Ac interdit toute construction et préserve les continuités écologiques.
- La constitution d'une Trame Verte et Bleue dans le cadre de l'élaboration du PLU permet une approche qualitative du développement communal en préservant les richesses naturelles du territoire et en consolidant sa biodiversité.





## ORIENTATIONS

### Accès et desserte interne

- organiser un accès depuis la rue des Doyates et celle du Terrain
- assurer la desserte du secteur par une voie traversante
- créer une liaison douce traversante en articulation avec l'aménagement d'une noue et à proximité de la maison de retraite

### Valoriser le patrimoine naturel et paysager

- consacrer environ 1 200m<sup>2</sup> à l'aménagement d'un équipement de rétention des eaux pluviales de type noue
- périmètre du secteur

OAP Les Champs Longs - Schéma de principe



## ORIENTATIONS

### Préserver et renforcer les aménités paysagères et écologiques

- intégrer la gestion des eaux pluviales au service de la qualité paysagère en étendant la noue existante vers le sud
- organiser un traitement végétal des espaces libres
- prévoir le développement de jardins communs articulés avec la noue

### Améliorer les déplacements

- créer une liaison douce végétalisée à proximité de la noue pour connecter le coeur de Bourg et l'école
- dimensionner les voies de desserte afin de permettre une circulation à double sens
- porter une attention particulière à la gestion des eaux pluviales le long des voies

### Composer un habitat durable

- proposer une mixité des formes urbaines, par des typologies et une densité adaptées au contexte de chaque secteur
- périmètre du secteur

OAP Les Petits Prés - Schéma de synthèse

## Difficultés :

- Aucune difficulté à prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans le département de l'Allier, très rural.

## Point fort :

- Une volonté affichée des élus de préserver les corridors écologiques en zone N.

Auteurs : CAUE de l'Allier - URCAUE AuRA

Source des photos : PLU du Vernet

Date de réalisation : Octobre 2017

Date de publication : Décembre 2017

Mise en forme des fiches : UR CAUE AuRA